



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Protocole d'entente entre la Commission géologique du département de l'Intérieur des États-Unis et le ministère de l'Environnement du Canada concernant la coopération dans le domaine des sciences de la Terre

CATÉGORIE DU SUJET :

Coopération environnementale

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Protocole d'entente

ÉTAT :

- Signé le 30 mai 2008
- Entrée en vigueur au Canada le 30 mai 2008
- Examen continu, au moins aux trois ans

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Environnement et Changement climatique
Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :**Liens Web :**

- [Relevés hydrologiques du Canada \(ECCC\)](#)
- [Commission géologique des États-Unis \(en anglais\)](#)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informathèque](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2017

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Ce protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis est axé sur la coopération entre les deux pays dans le domaine des sciences de la Terre, ce qui comprend entre autres la biologie, la géographie et les sciences de l'eau. Ce protocole d'entente est important pour le Canada en raison de la frontière géographique commune entre le Canada et les États-Unis; étant donné que les deux pays partagent une compétence en matière de ressources naturelles comme les rivières et les lacs, il est important qu'ils travaillent ensemble dans les domaines qui peuvent améliorer l'état des connaissances en sciences de la Terre et la surveillance environnementale (particulièrement la quantité et la qualité de l'eau), au bénéfice des citoyens. En disposant d'un protocole d'entente officiel, le Canada et les États-Unis ont développé des échanges officiels d'information scientifique et technologique et ont investi dans des installations communes.

OBJECTIF

Cet accord a pour objectif de favoriser la coopération scientifique et technique dans le domaine des sciences de la Terre grâce à l'échange de renseignements, de connaissances et de capacités techniques et scientifiques entre la Commission géologique des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Les secteurs de coopération peuvent, entre autres, comprendre les suivants :

1. les sciences de l'eau et autres études hydrologiques qui comprennent, de manière non limitative, la compréhension de la quantité et de la qualité des eaux de surface et souterraines et du transport solide;
2. les études dans le domaine des sciences de la Terre, notamment sur les risques, les ressources et l'environnement;
3. la biologie, les études dans le domaine de la biologie et les développements techniques;



4. l'analyse et les études géographiques et géospatiales;
5. les systèmes d'information;
6. les autres formes d'activités conjointes liées aux sciences de la Terre, dont les participants pourront convenir mutuellement.

RÉSULTATS ATTENDUS

Collecte, échange, analyse, modélisation, présentation sous forme de rapports et publication de données, de renseignements et de produits.

Applications liées à l'instrumentation, à l'équipement et à la modélisation, notamment dans les domaines de la recherche et du développement, des essais et des évaluations, du calibrage et de l'entretien, des échanges, de l'approvisionnement ainsi que des normes et de la formation sur le rendement et les procédures.

Adhésion de chaque participant à des comités de direction, à des comités techniques, à des groupes de travail, etc. Visites dans le but de favoriser la réalisation des résultats attendus dans le cadre des programmes mutuels.

Études et publications conjointes, partage d'équipement, d'installations et de moyens logistiques.

Toute autre forme de coopération soulevée par les participants.

PARTICIPATION DU CANADA

Cet accord est important pour le Canada, car sur le continent nord-américain, les États-Unis et le Canada ont beaucoup en commun en matière de sciences de la Terre et ont avantage à collaborer dans des domaines comme la formation, la recherche et les essais sur des instruments de même que les systèmes d'information et de données, ce qui se traduit par des progrès scientifiques et une meilleure surveillance des paramètres environnementaux (en particulier la quantité et la qualité de l'eau) pour les citoyens et les utilisateurs.

Cet accord est mis en œuvre au Canada en vertu d'annexes de projets qui décrivent les activités précises que les participants doivent réaliser (voir ci-dessous).

Depuis la signature du protocole d'entente en mai 2008, les deux organismes ont tenu des réunions téléphoniques trimestrielles par l'intermédiaire du comité consultatif technique, coprésidé par les directeurs nationaux des programmes de surveillance hydrométrique de chaque pays.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Depuis la signature du protocole d'entente, les scientifiques et les technologues des deux agences collaborent de façon continue.

Leurs travaux conjoints ont été officialisés par l'élaboration et la signature de cinq annexes de projets (voir Rapports, ci-dessous).

Les activités se poursuivent dans d'autres domaines, comme :

- la surveillance conjointe des rivières et des lacs internationaux (p. ex., chutes Niagara);
- l'harmonisation des ensembles de données spatiales liés à l'eau (p. ex., limites des bassins versants) le long de la frontière canado-américaine;
- l'élaboration de méthodes d'estimation de l'écoulement fluvial fondées sur la télédétection;
- la formation sur la sécurité des câbles aériens.

Jusqu'à maintenant, la collaboration d'ECCC est axée principalement sur la surveillance hydrométrique, mais elle pourrait éventuellement englober la surveillance de la qualité de l'eau et des écosystèmes.

Rapports

Le protocole d'entente a permis de faire des progrès notables dans le domaine de la surveillance hydrométrique.

À ce jour, cinq annexes ont été élaborées et signées en vertu du protocole d'entente :

1. Prestation de services de formation scientifique et technique
2. Développement de technologies, de méthodologies et d'outils auxiliaires de surveillance locale
3. Prestation de services d'essais en laboratoire d'instruments destinés à mesurer la vitesse du courant
4. Collaboration relative aux systèmes d'information et de données
5. Offre de formation sur la sécurité des câbles aériens à divers sites à l'échelle du Canada

Résultats

Deux importants forums d'échanges techniques (à Reston, en Virginie, en mai 2008, ainsi qu'à Burlington, en Ontario, en février 2011) ont permis de réunir des spécialistes de la qualité de l'eau, de l'hydrologie et de la surveillance hydrométrique des deux pays.

La mise en œuvre de nouvelles technologies hydroacoustiques servant à mesurer les variables liées à la quantité d'eau (p. ex., la vitesse du courant) s'est accélérée à la suite de la mise en commun des efforts de développement.



Les résultats précis des activités dans les divers domaines de coopération mentionnés dans cet accord sont présentés dans des annexes de projets distinctes approuvées par toutes les parties concernées.

Les plans de travail de chaque annexe ont été mis à jour en 2016-2017. Une réunion d'échange d'information technique très fructueuse a eu lieu à Reston (Virginie) en février 2017.